



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 02 DU 19 DECEMBRE 2017

Membres Présents : Mrs KARTALI.DJ –SARDI .M – BENARBIA .M.

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRES N° 01 : Ren : J.S.Arzew — E.S.O.F S/G .D2 du 07/12/2017.

- ✓ Vu les réserves par évocations du club ESOF en date du 09 -12-2017 a l'encontre du joueur NAMOUS Fayçal N° LIC 101 (U21) du club JSA concernant la participation à la rencontre sans libération.
- ✓ Vu le paiement des droits de réserves.
- ✓ Vu le P.V C.R.Q.D N° 01 du 12 Décembre 2017 de la L.R.H.B.Oran.
- ✓ Vu le dossier de basse du joueur NAMOUS Fayçal N° LIC 101 (U21) du club J.S.Arzew transmis par la ligue wilaya d'Oran en date du 17decembre 2017.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ L'affaire sera transmise au bureau de la L.R.H.B.Oran en application de l'article N° 260 des règlements généraux de la F.A.H.B.
- ✓ Le joueur NAMOUS Fayçal N° LIC 101 (U21) du club JSA n'est pas autorisé à participer aux prochaines rencontres jusqu'à apparition du P.V de bureau de la L.R.H.B.Oran.

AFFAIRES N° 02 : Ren : C.S.H.B .Adrar — J.S.Ain Dheb S/G D2 du 15/12/2017.

- ✓ Vu la feuille du match signalant :
- ✓ Absence du club J.S.Ain Dheb
- ✓ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Match en faveur de l'équipe C.S.H.B .Adrar sur le score de (12-00)
- ✓ Il est infligé une amende de cent mille dinars (100.000 DA) au club J.S.Ain Dheb
- ✓ Défalcation d'un (-01) point du classement général au club J.S.Ain Dheb
- ✓ Le match retour aura lieu à ADRAR.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet
à compter du 21/12/2017

Secrétaire de la séance
SARDI Mohammed

Président C.R.Q.D
KARTALI Djamel